

Guide de rentrée

2022 - 2023



Édito

La rentrée scolaire constitue, chaque année, pour les familles un moment très attendu. Il en est de même pour les élèves : nouveaux camarades, nouveaux enseignants, nouvelle école, c'est toujours un rendez-vous que les enfants peuvent appréhender. C'est le départ d'une nouvelle aventure vers les savoirs, la connaissance, les retrouvailles et les nouvelles rencontres.

L'école est sans nul doute l'un des lieux de socialisation les plus importants. Il s'agit de préparer les futures générations à affronter les défis qui les attendent et ils sont multiples telle la préservation de notre planète.

La communauté éducative, la Ville et ses services sont mobilisés en permanence pour aider à franchir cette nouvelle étape du cursus scolaire de vos enfants.

Le guide pratique que vous allez feuilleter contient des informations utiles et précieuses pour aborder sereinement cette rentrée et vous aider dans les diverses démarches à effectuer.

Durant l'été, la Ville a réalisé des travaux d'entretien dans les écoles. Il s'est agi de la mise en accessibilité dans 4 bâtiments du groupe scolaire Marie Curie (sanitaires aux normes, rampe d'accès, largeur adaptée des portes...).

En cette rentrée, trois ouvertures de classe en élémentaire sont prévues et le service Régie Bâtiments a réalisé des travaux de nature à créer de bonnes conditions d'accueil pour les futurs élèves et leur équipe enseignante.

Belle rentrée à tous et bonne année scolaire.

Michel VALLADE
Maire de Pierrelaye

Direction publication : Michel VALLADE
Rédaction : services concernés
et service communication
Graphisme et illustration : Margot Rubio
Impression : Passion Graphic
Tirage : 1400 exemplaires



Retrouvez-nous sur www.pierrelaye.fr
ou sur facebook / [lavilledepierrelaye](https://www.facebook.com/lavilledepierrelaye)



La journée d'école

*Les emplois du temps
La sécurité
Le réseau d'aide*

Page 4

Les inscriptions

*Le quotient familial
Documents à fournir pour établir
votre quotient familial
La facturation*

Page 5

Les structures d'accueil

*La restauration scolaire
L'étude surveillée
L'accueil de loisirs
Les accueils périscolaires*

Page 6

La vie scolaire

*La caisse des écoles
Le conseil d'école
Le rôle de la mairie
L'assurance scolaire*

Page 8

Les autres structures municipales

*Le SMJ et Infos jeunes
La médiathèque
Le Centre social*

Page 10

Le suivi médical & l'aide aux parents

*La PMI
Le point écoute parents / enfants
Le centre médico-psycho
pédagogique*

Page 15

Contacts

*Contacts
Le Collège du Petit Bois*

Page 16

La journée d'école



LES EMPLOIS DU TEMPS

En France, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.
Les cours sont dispensés de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

A partir de 16h30 les enfants de maternelle peuvent être accueillis pour l'accueil du soir, et les élèves de l'élémentaire peuvent participer à l'étude jusqu'à 18h00 inclus. Puis de 18h00 à 19h00 les enfants seront orientés vers l'accueil du soir.

Il n'y a plus école le mercredi matin.
Vous pouvez inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs.

LA SÉCURITÉ

Les cours d'école sont propriétés privées de la commune. Pour des raisons de sécurité, toute circulation autre qu'à pied y est interdite. En ce qui concerne l'hygiène et la propreté, les animaux sont interdits.

La municipalité tient à rappeler que l'espace récréation est STRICTEMENT INTERDIT en dehors du temps scolaire.

Toute personne enfreignant cette disposition pourra être poursuivie.
Nous demandons aux parents de veiller sur leurs enfants.

Les grilles des écoles ferment à 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi.

LE RASED :

RÉSEAU D'AIDE SPÉCIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Ce réseau peut intervenir sur tous les niveaux. Il est composé de :

- 1 poste Psychologue scolaire (Tél. 01 34 21 89 90)
- 2 postes E (chargé d'aide à dominante pédagogique)
- 2,5 postes EFIV (Enfants issus des familles itinérantes)

HORAIRES :

- Accueil périscolaire de 7h à 8h30 puis de 16h30 à 19h.
- Pause méridienne de 11h30 à 13h30.
- Accueil de loisirs de 7h à 19h le mercredi.

* Étude de 16h30 à 18h uniquement pour les élèves en élémentaire

Les inscriptions

Quotient familial & facturation

LA FACTURATION

La facture parviendra à votre domicile et sera également lisible dans votre kiosque famille.

Le paiement des prestations : restauration scolaire, accueils périscolaires, étude surveillée et accueil de loisirs, se fait auprès du service scolaire aux heures d'ouverture et selon votre mode de paiement choisi.

La facture est mensuelle et à terme échu.

Le règlement doit intervenir au plus tard à la date limite de paiement mentionnée sur la facture :

- **Par carte bancaire** : via le Kiosque famille en se connectant sur le site internet de la ville, accessible 24h/24 (voir document explicatif en quatrième de couverture)
- **Par prélèvement bancaire** : signer le formulaire au service scolaire en fournissant un RIB. La date du prélèvement automatique est fixée aux environs du 10 du mois ;
- **Par chèque** (à l'ordre de Régie périscolaire) et joindre le coupon détachable à déposer sur place, ou dans la boîte aux lettres de la Mairie
- **Par CESU (chèque emploi service universel)**. Uniquement pour les accueils périscolaire (matin et soir) et accueil de loisirs .
- **En espèces** : directement au service scolaire aux heures d'ouverture au public (pas d'espèces dans la boîte aux lettres), un reçu vous sera remis.

Les factures payées des mois antérieurs restent visibles sur le Kiosque.

Tout retard de règlement entraînera une transmission à la Trésorerie (Centre des impôts d'Ermont), et ne seront plus visibles sur le Kiosque.

Qu'est-ce que c'est ?

Le quotient familial sert à déterminer votre participation financière pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs, l'accueil périscolaire et les séjours. La municipalité applique un tarif dégressif sur la plupart des services municipaux en fonction des ressources du foyer . Même le tarif le plus élevé bénéficie d'une participation communale.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR ÉTABLIR VOTRE QUOTIENT FAMILIAL AUPRÈS DU SERVICE SCOLAIRE

- Livret de famille
- Bulletins de salaire des 3 derniers mois
- Feuille de congés payés pour les employés du bâtiment ou justificatifs de ressources (RSA, Assedic...), bilan, ou estimatif, pour les artisans
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Attestation CAF de paiement mentionnant les allocations familiales
- Certificat de scolarité pour enfant de plus de 16 ans
- Justificatif de domicile. (EDF, assurance habitation)

Le calcul du quotient est obligatoire. S'il n'est pas établi, vous serez facturé au tarif le plus élevé.

En cas de modification de votre situation (changement de statut matrimonial, décès, naissance, perte d'emploi, changement d'employeur...), vous devez nous le signaler en fournissant les pièces justificatives. **Un ajustement sera effectué le 1^{er} du mois suivant.**

Si vous avez des difficultés financières, adressez-vous au CCAS de la Ville par téléphone au 01 34 32 41 90.

Les structures d'accueil

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité permet à tous les enfants scolarisés de fréquenter le restaurant scolaire.

À l'inscription, les familles déterminent les jours auxquels elles souhaitent inscrire leurs enfants.

Depuis le Kiosque famille, il est possible de modifier (réserver ou annuler) les repas 48h00 ouvrées avant le jour souhaité.

Ex : pour le lundi vous devez vous connecter le jeudi.

Les repas sont équilibrés et conformes aux normes d'hygiène. Ils sont préparés à la cuisine centrale Louise Michel et livrés en liaison chaude vers les restaurants des écoles de Pierre Curie et Marie Curie.

Le règlement interne du restaurant scolaire est consultable sur le kiosque famille, et est disponible au guichet du service scolaire en mairie.

Si votre enfant présente une allergie ou intolérance alimentaire, vous devrez obligatoirement fournir un panier repas, et transmettre un PAI (protocole d'accueil Individualisé) au préalable : document tripartite médicalement justifié par un allergologue.

MENUS

Vous pouvez retrouver les menus sur le site internet de la ville : www.ville-pierrelaye.fr

Ils sont également affichés à l'entrée de chaque école et au service scolaire.

Tous les tarifs indiqués sont exprimés en euros (€) :

* En cas de maladie de votre enfant, remettre sous 8 jours le certificat médical au Service Scolaire. Si ce document n'est pas remis à temps, les prestations seront dues.

* C'est l'entier près qui sera pris en compte dans le calcul du quotient familial.

* Les familles dont leur enfant est inscrit en classe spécifique (ULIS : Unité Localisée pour l'Insertion à la Scolarité), bénéficient du calcul du quotient familial.

| Tranche de quotient | QF | tarifs | Panier repas |
|--|----------------|--------|--------------|
| T1 | de 0 à 200 | 1,60 € | 1,00 € |
| T2 | de 201 à 275 | 1,79 € | |
| T3 | de 276 à 350 | 2,12 € | |
| T4 | de 351 à 435 | 2,49 € | |
| T5 | de 436 à 520 | 2,91 € | |
| T6 | de 521 à 605 | 3,26 € | |
| T7 | de 606 à 685 | 3,60 € | |
| T8 | de 686 à 770 | 3,98 € | |
| T9 | de 771 à 855 | 4,30 € | |
| T10 | de 856 à 940 | 4,62 € | |
| T11 | de 941 à 1 105 | 4,85 € | |
| T12 | de 1 106 à + | 5,00 € | |
| Extérieur à la commune (hors quotient) | | 7,40 € | 3,69 € |

L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS LES CRAYONS DE COULEUR

L'accueil de loisirs est réservé aux enfants scolarisés les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'inscription est soumise à l'obligation de remplir le dossier famille et de fournir les documents demandés : vaccinations obligatoires à jour, attestation d'assurance.

Il est ouvert de 7h à 19h. Les enfants doivent être préinscrits avant le 15 du mois précédant la période souhaitée. Le formulaire papier est disponible sur le site internet de la ville, et les lieux d'accueil municipaux. Il est également possible de préinscrire via le portail famille. (Vous trouverez votre identifiant et votre code d'accès sur votre facture). La préinscription se fait via le kiosque famille depuis le site internet de la ville. Il est également possible de le faire par le biais du formulaire papier disponible sur les lieux d'accueils périscolaires ou la mairie.

Pour toute nouvelle inscription, votre identifiant et code vous seront communiqués par le service scolaire. *L'accueil de loisirs éducatifs propose des activités manuelles, sportives, culturelles et des jeux autour d'une thématique par période. Outre les activités, les enfants trouveront un lieu de vie et d'éducation collectif.*

L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est organisée par la commune. Les élèves d'école élémentaire peuvent aller à l'étude le lundi, mardi, jeudi et/ou vendredi de 16h30 à 18h00. *Aucune sortie d'élève ne sera possible avant 18h00.* Inscription le jour même, **prévoir un goûter pour votre enfant.**

TARIFS :

- Pour 1 enfant : 1,84€ par soir
- Pour 2 enfants : 1,66€ par soir
- Pour 3 enfants et + : 1,56€ par soir

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Dès lors que l'enfant est inscrit à l'école, **les familles peuvent bénéficier d'un accueil à partir de 7h00 jusqu'à 8h10 (ils sont accompagnés à l'école à 8h20), et/ou à partir de 16h30 pour les maternelles et/ou à partir de 18h pour les élémentaires jusqu'à 19h. La récupération des enfants se fait à partir de 17h00 afin de leur laisser le temps de goûter en salle de restauration.**

Les familles ayant des contraintes professionnelles y trouvent un lieu d'accueil sécurisant pour leurs enfants. Ceux-ci retrouvent l'équipe d'animation du service enfance qui propose des activités ou accompagne les enfants dans des moments intermédiaires entre la famille et l'école.

La préinscription avant le 15 du mois précédant la période souhaitée n'est plus obligatoire pour les accueils périscolaires. Il suffira désormais de prévenir le matin (animateur, atsem, enseignant) en fonction des besoins de la famille.

Tout enfant déposé à l'accueil par l'enseignant après 16h30 pour cause de retard de la famille entraînera une facturation de la prestation commencée.

Un enfant inscrit le matin pour le soir mais « non présent » sera facturé.

Contact :

Accueil Marie Curie : 01 30 37 15 89
Accueil Pierre Curie : 01 34 64 26 93
Accueil Louise Michel : 01 30 36 38 96
Mail : c.carlhian@ville-pierrelaye.fr

La vie scolaire



La Caisse des Ecoles ne doit pas être confondue avec la coopérative scolaire...

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles dont la fonction principale est de **soutenir les projets des écoles (sorties scolaires, animations culturelles ...)**, ne peut exister sans la générosité de tous à travers les dons.

La Caisse des Écoles organise et participe aussi à différents événements marquants de la vie de notre ville (buvette et restauration lors du loto des enfants et du loto, de la fête des écoles, du forum des associations et de la brocante aux jouets) et ce **grâce à la mobilisation de bénévoles** (parents d'élèves, habitants de la commune...)

* COMMENT POUVEZ-VOUS NOUS AIDER ?

En adhérant à la Caisse des écoles sous forme d'un don en espèces de 10 euros minimum ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

En venant aux différentes manifestations qui rythment l'année ;

- En proposant vos services et votre aide pour ces manifestations ;
- En achetant des tickets de Tombola au moment de la fête des écoles.

* QUI PEUT COTISER ET COMMENT LE FAIRE ?

- Toute personne majeure, parent d'élève ou habitant de la commune peut adhérer à la Caisse des Écoles.





LE RÔLE DE LA MAIRIE

Le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires incombe à la Ville. Les bâtiments sont propriété communale.

L'entretien, le chauffage, l'éclairage et le nettoyage des locaux sont pris en charge par la collectivité.

Les ATSEM et le personnel d'entretien mis à disposition pour le fonctionnement des écoles sont des agents communaux.

Le secteur scolaire fonctionne avec des commissions (commission des menus et commission des affaires scolaires).

Des crédits sont votés chaque année par la commune pour les fournitures scolaires et le fonctionnement des classes :

une somme de 45 euros par élève est versée aux écoles.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Un conseil d'école est constitué dans chacune des écoles. Il est composé du *directeur de l'école*, qui le préside, *de l'ensemble des enseignants* affectés à l'école, *du conseiller municipal* chargé des affaires scolaires, *des représentants élus des parents d'élèves* (autant de représentants que l'école comporte de classes), *de l'inspecteur de l'éducation nationale* et du *délégué départemental* de l'éducation nationale

Son rôle est d'établir et de voter le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, de l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des enfants handicapés. Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles, et définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

ASSURANCE SCOLAIRE

Pour utiliser les moyens de transport, pour participer aux sorties, aux voyages, **les élèves doivent être assurés pour les dommages qu'ils peuvent provoquer** (c'est la responsabilité civile). Pour les dommages dont ils peuvent être victimes cela relève de l'assurance individuelle accidents corporels (renseignements à prendre auprès de votre assureur).

Important : l'attestation d'assurance doit être transmise à l'école.

Les autres structures municipales

LE SMJ ET INFOS JEUNES

Afin de mieux répondre aux besoins des publics en matière de loisirs, le SMJ opère une distinction par tranches d'âge au sein même de sa structure et propose deux lieux d'accueil :

- un espace 11-13 ans
- un espace 14-17 ans

Ateliers et activités 2022/2023

stage de danse, projet culinaire, activité artistique, le studio du SMJ (vidéo, musique (MAO), travail autour de l'image...)

Horaires d'ouverture du SMJ

HORS VACANCES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 18h30

Mercredi de 13h30 à 18h30

VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Horaires d'ouverture INFO JEUNES

HORS VACANCES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h00 - 15h30 ou sur rendez-vous.

VACANCES SCOLAIRES

Sur rendez-vous.

Permanence de la Mission Locale :

tous les jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous au 01 34 18 99 00



**N'HÉSITEZ PAS
À NOUS SUIVRE SUR
INSTAGRAM ET FACEBOOK :
SMJ.PIERRELAYE**



Le service municipal de la jeunesse vous propose un atelier danse Orientale:

Vendredi

17h30 | 19h00 - 11/16 ans

19h00 | 20h30 - Adultes

Contact :

SMJ / Infos Jeunes

Impasse de l'église

95480 Pierrelaye

01 34 64 02 22

smj@ville-pierrelaye.fr



Tout au long de l'année, les bénévoles de l'association « Lire et faire lire », en partenariat avec la médiathèque municipale, viennent faire la lecture dans les écoles maternelles et élémentaires.

www.bibliotheque-pierrelaye.net

Horaires d'ouverture

Mardi : de 11h à 12h
et de 15h à 18h

Mercredi : de 10h à 12h
et de 14h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : de 11h à 12h
et de 15h à 19h

Samedi : de 10h à 12h30
et de 14h à 17h

> Fermeture :
dimanche et lundi

Contact :

Médiathèque
Le temps des cerises
2 rue de la Paix
Tél : 01 30 37 37 18
bibliotheque@ville-pierrelaye.fr

LA MÉDIATHÈQUE « LE TEMPS DES CERISES »

La médiathèque municipale « Le temps des cerises » est un espace culturel, d'informations et de loisirs où se côtoient plus de 30000 documents : livres, disques, bandes dessinées, Jeux de société, jeux vidéo, DVD, journaux et magazines, pour enfants et adultes. Vous pouvez emprunter jusqu'à dix documents pour une durée de trois semaines. **L'inscription est gratuite.**

La médiathèque est un lieu convivial de lecture, de rencontre et de détente. **Au rez-de-chaussée, trois ordinateurs en libre accès vous permettent de consulter Internet. Des outils de bureautique sont également à votre disposition.**

Pour travailler, préparer vos examens ou des exposés en groupe, l'espace « ouvrages documentaires » vous est réservé au 1^{er} étage. Enfin, au 2^{ème} étage, albums, romans et disques attendent les enfants dès le plus jeune âge.

Tout au long de l'année, la médiathèque propose une vingtaine de rendez-vous culturels et créatifs (rencontres littéraires, théâtre, contes, conférences, concerts et ateliers).

Depuis le site vous avez la possibilité de télécharger la fiche d'inscription, prolonger vos prêts, suggérer des achats ou découvrir les dernières nouveautés.

Adhérer à la médiathèque permet également d'emprunter gratuitement des documents parmi les fonds des quatre-vingts médiathèque du Val-d'Oise associées au dispositif RéVOdoc, soit près de deux millions de références.



LE CENTRE SOCIAL LES MARRONNIERS

Ouvert à tous les pierrelaysiens, le centre social Les Marronniers situé au 42 bis rue Victor Hugo vous accueille pour tous renseignements et inscriptions aux activités de loisirs et de découverte en direction des familles, des enfants, des adultes et des séniors.

☀ Les petits vendredis

L'équipe d'animation accueille 3 vendredis matin par mois les enfants de moins de 3 ans avec les parents pour des activités manuelles, des contes, des ateliers d'éveil musical.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil

Horaires : le vendredi de 9h30 à 11h30
(Hors vacances scolaires)

Reprise en septembre 2022



☀ Fil'o Café jeux

Ouverts à tous, gratuit, sans réservation pour discuter, boire un café, partager un moment convivial, participer aux projets du centre social.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil

Horaires : le vendredi, tous les 15 jours, à partir de 13h30 (Hors vacances scolaires)

Reprise en septembre 2022



☀ Activités et sorties familles.

Le Centre Social propose une palette d'activités au sein de la Maison pour tous Simone Veil dont une partie destinée aux enfants de 6 à 12 ans, aux familles: animation de jeux de société, sorties et spectacles, atelier miam !, stages de découverte, activités créatives, ateliers d'éveil pour les jeunes enfants et leurs parents.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil

Horaires : le mercredi, le vendredi matin, certaines soirées, du mardi au vendredi pendant les vacances scolaires (les programmes peuvent être téléchargés sur le site internet de la ville)

Pendant les vacances scolaires:

Programme à l'accueil du service social, sur la page Facebook ou téléchargés sur le site internet de la ville :

www.ville-pierrelaye.fr > animations et associations > le centre social propose... > Plannings du social

Reprise en septembre 2022

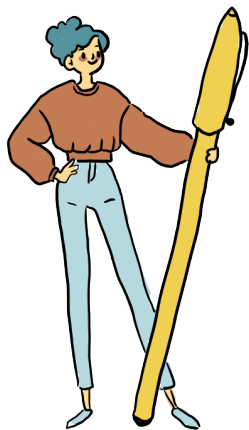
* Activités séniors

Loisirs créatifs
sorties culturelles
Séjours seniors
Gymnastique douce
Ateliers intergénérationnels
... et bien plus encore

Faites-vous connaître auprès du centre social afin d'être régulièrement informé du programme des ateliers et des sorties.

Les inscriptions se font deux fois par an, au mois de novembre pour la période de janvier à juin et au mois de mai pour les sorties de juillet à novembre.

Reprise en octobre 2022



* Atelier d'alphabétisation pour adulte

Apprentissage du français (écrit et oral)
pour faciliter les démarches du quotidien.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil
Horaires : lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

**Évaluation et reprise
le lundi 12 septembre 2022 à 8h30**

* Permanence PIMMS (service gratuit et confidentiel)

Accompagnement personnalisé pour les démarches de la vie quotidienne, une aide dans la recherche d'informations et pour la rédaction de documents administratifs.

**Uniquement sur rendez-vous au
01 34 32 41 90**

Lieu : service action sociale
42 bis rue Victor Hugo

Horaires (sur rendez-vous) : Mardi de 9h00 à 12h00

* CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) pour les collégiens et les élémentaires :

Aide, soutien scolaire, ateliers éducatifs
et sorties culturelles pour les collégiens
et enfants d'élémentaire.

/!\ Réunion d'information et remise des dossiers
d'inscription le mardi 4 octobre 2022 à 18h00
à la Maison pour tous Simone Veil.

Lieu : Maison pour tous Simone Veil

Horaires :

Les lundis et jeudis réservés aux 4^{ème} / 3^{ème}
de 16h30 à 18h30

Les mardis et vendredis réservés aux 6^{ème} / 5^{ème}
de 16h30 à 18h30

Reprise lundi 10 octobre 2022 à 16h30





**POUR TOUTES
LES ACTIVITÉS**

**LES INSCRIPTIONS
SONT POSSIBLES
EN COURS D'ANNÉE**

**EN FONCTION
DES PLACES
DISPONIBLES.**

**N'HÉSITEZ PAS
À VOUS RENSEIGNER !**

CONTACTS

CENTRE SOCIAL « Les Marronniers »

42 bis rue Victor Hugo
mptsimoneveil@ville-pierrelaye.fr
Tél : 01.34.32.41.90

MAISON POUR TOUS SIMONE VEIL

15 clos Saint Pierre
mptsimoneveil@ville-pierrelaye.fr
Tél : 01.39.09.12.56

RÉFÉRENTE FAMILLE :

Tél : 06.24.86.94.70

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

**Accueil pour les inscriptions et
le paiement au centre social
« les Marronniers »**

à partir du 31 Août 2022

Horaires :

Mardi de 16h00 à 18h45

Mercredi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 13h30 à 17h00



DOCUMENTS À FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION

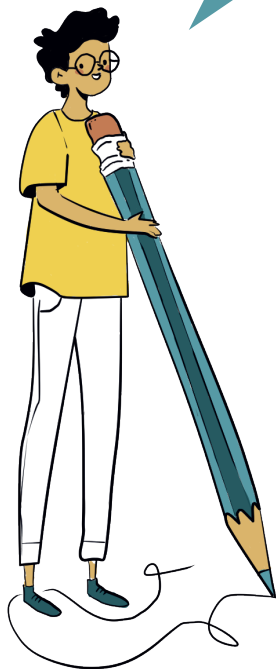
- La fiche de renseignements « dossier famille » dûment complétée
- La fiche renseignement spécifique à/aux activité(s) choisie(s)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une photocopie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte d'allocataire de la CAF
- Un certificat médical de moins de trois mois (pour les activités sportives)
- Une photocopie de l'attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires
- Une photo de/des (l') enfant(s) pour l'inscription au CLAS

Le suivi médical & l'aide aux parents

Service de mise en relation baby sitting

Un imprévu ? une sortie ?
Besoin d'un baby-sitter ?
Un service de mise en relation « Baby sitting » est à votre disposition sur votre ville !

Pour tout renseignement
contacter le Service
Petite Enfance au
01 34 32 41 95.



* Le centre de protection maternelle infantile (pmi) de pierrelaye

C'est un service préventif pour les enfants de 0 à 6 ans. Les visites médicales et les vaccinations obligatoires sont assurées par le Docteur Fritsch.

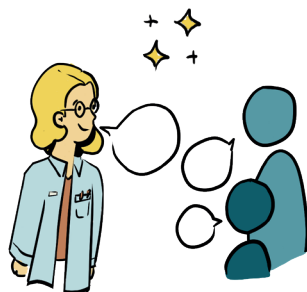
Permanence de la puéricultrice : Mélanie Caillet

Judi de 14h00 à 16h00 sur rendez-vous.

Elle est à la disposition de tous les parents pour tout renseignement concernant: soins du nouveau-né, rythme de vie, alimentation, éveil et développement psychomoteur, mode d'accueil des assistantes maternelles indépendantes, suivi médical.

Consultations gratuites sur RDV : Dr Anne Fritsch
Mardi de 14h00 à 16h15
3^{ème} vendredi du mois de 14h00 à 16h15

Adresse :
42 bis rue Victor Hugo
95480 Pierrelaye
Tél : 01 34 33 53 70



* Le point écoute parents / enfants (pepe)

Vous rencontrez des difficultés familiales ou éducatives avec votre enfant ? La psychologue vous accueille et vous accompagne dans un cadre bienveillant, où la parole est libre. Les entretiens sont anonymes et gratuits.

Prise de rendez-vous au Secrétariat Petite Enfance :
01 34 32 41 95.

* Le centre médico-psycho pédagogique

7, avenue de Verdun
95310 Saint Ouen l'Aumône
Tél : 01 34 64 32 98

CONTACTS

Horaires d'ouverture du service scolaire

Lundi: 8h30 > 12h / fermé

Mardi: 8h30 > 12h / 13h30 > 18h45

Mercredi: 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

vendredi: 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi: fermé

2 samedis par mois :

8h30 > 12h (à compter du 27 août)

* Les services municipaux

Service scolaire Mairie de Pierrelaye

42 bis rue Victor Hugo - 95 480 Pierrelaye

Tél : 01 34 32 31 32

Mail : accueil-scolaire@ville-pierrelaye.fr

Site: www.pierrelaye.fr

Accueil de loisirs «Les crayons de couleurs»

17 rue de Bessancourt, 95 480 Pierrelaye

Tél : 01 30 37 15 89

Mail : sec.enfance@ville-pierrelaye.fr

Site : www.pierrelaye.fr

Périscolaires:

Louise Michel : 01 30 36 38 96

Marie Curie : 01 30 37 15 89

Pierre Curie : 01 34 64 26 93

* Les inspections

Inspection académique du Val d'Oise

14 rue Jules César

95 525 Cergy Pontoise Cedex

Tél : 01 30 75 57 57

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription de Taverny

81 rue Gabriel Péri - 95 150 Taverny

Tél : 01 39 60 32 50

* Le collège du petit bois

Principal : Abdelmouneim BENAMER

11 rue Juliette Monnier

Tél : 01 30 37 20 90

Mail : cdi.lepetitbois@gmail.com

* Les écoles

École maternelle Pierre Curie

1 rue Anatole France - 95 480 Pierrelaye

Directrice : Sandrine PIMONT

Tél : 01 34 64 58 86

Mail : 0951271r@ac-versailles.fr

École maternelle Marie Curie

44 rue Victor Hugo - 95 480 Pierrelaye

Directrice :

Tél : 01 34 64 37 66

Mail : 0950634y@ac-versailles.fr

École élémentaire Pierre Curie

5 rue Anatole France - 95 480 Pierrelaye

Directeur: Grégory ZERJAV

Tél : 01 34 64 50 17

Mail : 0950262u@ac-versailles.fr

École élémentaire Marie Curie

46 rue Victor Hugo - 95 480 Pierrelaye

Directrice : Virginie OCLIN

Tél : 01 30 37 12 89

Mail : 0950263v@ac-versailles.fr

Groupe scolaire Louise Michel

1 rue Jean Ferrat - 95480 Pierrelaye

Directrice : Isabelle LE ROHO

Tél : 01 30 36 93 44

Mail : 0952227e@ac-versailles.fr

Le collège du petit bois

Cet établissement est sous la responsabilité du Conseil Départemental du Val d'Oise pour son fonctionnement et relève du Rectorat de Versailles pour son enseignement.

Les enseignants sont nommés et rémunérés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le Collège du Petit Bois dispose d'un site internet, consultable à l'adresse suivante :

www.clg-petitbois-pierrelaye.ac-versailles.fr

Vous y trouverez notamment une présentation du collège ainsi que toutes les informations utiles concernant la vie de l'établissement.

2022

| Septembre | | | | | | | |
|-----------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 35 | | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 36 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 37 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 38 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 39 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |

| Octobre | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 39 | | | | | | 1 | 2 |
| 40 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 41 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 42 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 43 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 44 | 31 | | | | | | |

2023

| Janvier | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 52 | | | | | | | 1 |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 2 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 3 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 4 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 5 | 30 | 31 | | | | | |

| Février | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 5 | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 7 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 8 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 9 | 27 | 28 | | | | | |

| Mai | | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 18 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 19 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 20 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 22 | 29 | 30 | 31 | | | | |

| Juin | | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 22 | | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 23 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 24 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 25 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |

CALENDRIER SCOLAIRE (ZONE C)

Rentrée scolaire : jeudi 1^{er} septembre 2022
 Vacances de la Toussaint : du 22 octobre au 7 novembre 2022
 Vacances de Noël : du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023
 Vacances d'hiver : du 18 février au 6 mars 2023



| Novembre | | | | | | | |
|----------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 44 | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 45 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 46 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 47 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 48 | 28 | 29 | 30 | | | | |

| Décembre | | | | | | | |
|----------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 48 | | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 49 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 50 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 51 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 52 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

| Mars | | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 9 | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 10 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 11 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 12 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 13 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

| Avril | | | | | | | |
|-------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 13 | | | | | | 1 | 2 |
| 14 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 15 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 17 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

| Juillet | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 26 | | | | | | 1 | 2 |
| 27 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 28 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 29 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 30 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | 31 | | | | | | |

| Août | | | | | | | |
|------|----|----|----|----|----|----|----|
| Sem. | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 31 | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 32 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 33 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 34 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 35 | 28 | 29 | 30 | 31 | | | |



Vacances de printemps : du 22 avril au 9 mai 2023
 Pont de l'ascension : du 17 au 22 mai 2023
 Vacances d'été : fin des cours le samedi 8 juillet 2023

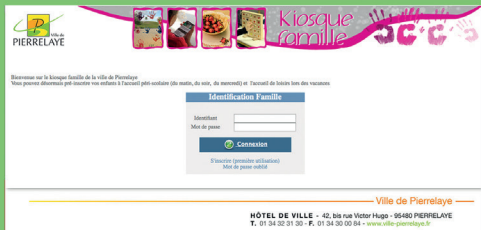
LE KIOSQUE FAMILLE

Un geste simple et utile

« PENSEZ AU PAIEMENT EN LIGNE »

Aller sur le site <https://pierrelaye.kiosquefamille.fr>
 Votre identifiant et votre mot de passe sont indiqués sur vos factures.

1



Entrer votre identifiant
et votre mot de passe



2

Une fois sur
la page d'accueil
cliquer sur
« payer en ligne »

Mes Finances

- Liste de mes factures
- Payer en ligne



3

Choisir l'une des 2 boutiques
Enfance ou Petite Enfance
Puis sélectionner la facture
dans le cadre correspondant

Cliquer sur «Télépayer»

Payer en ligne

Sélectionnez dans la liste ci-dessous la boutique, puis les factures que vous souhaitez payer en ligne.

A noter : vous ne pouvez pas sélectionner des factures de deux boutiques différentes, le cas échéant vous devrez faire plusieurs télépaiements.

Boutique de paiement en ligne enfance

| PERISCOLAIRE | Assurez facture à payer pour cette région. | Montant total sélectionné : 0,00 € |
|--------------|--|--|
| | | <input type="button" value="Télépayer"/> |

Boutique de paiement en ligne petite enfance

| PETITE ENFANCE | Assurez facture à payer pour cette région. | Montant total sélectionné : 0,00 € |
|----------------|--|--|
| | | <input type="button" value="Télépayer"/> |